



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE COMMUNE DE LUYNES DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)	Feuillet n°
<b>DÉCISION</b> PORTANT SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION DU SPECTACLE INTITULÉ « LA ROSE » AVEC L'ASSOCIATION OUTSIDERS	Décision 12/07/2024  N° DGS/2024/067

Le Maire de la commune de LUYNES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 31 janvier 2023, portant délégation de pouvoirs au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT,

CONSIDÉRANT la programmation de la saison culturelle 2024/2025,

### DÉCIDE

#### Article 1 :

De signer avec l'Association OUTSIDERS, sise 10 rue de Montbazou à TOURS (37000), représentée par Monsieur Thomas JONES en qualité de représentant légal, un contrat pour la cession de deux représentations du spectacle intitulé « LA ROSE », le 14 mars 2025 à 14h30 et à 20h30 au Centre Culturel La Grange à Luynes.

#### Article 2 :

Le prix de cette cession (frais de déplacement et de transport inclus) est arrêté à la somme de 3 994 € TTC (TROIS MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE EUROS).

L'organisateur prendra également à sa charge :

- les droits d'auteur et droits voisins,
- la ou les taxes sur les spectacles si elles sont dues,
- les frais de restauration pour 4 personnes le 14 mars 2025 (midi et soir).

#### Article 3 :

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'ORLÉANS (28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication sur le site internet de la commune.

#### Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet d'Indre et Loire et à Monsieur le Trésorier payeur de la ville de Luynes.

Envoyé en préfecture le 17/07/2024
Reçu en préfecture le 17/07/2024
Publié le
ID : 037-213701394-20240712-DGS_2024_067-AR

Certifié exécutoire par :

- sa transmission au contrôle de légalité

le : .....1.7. JUIL. 2024.....

- sa publication sur le site internet de la

commune le : .....1.7. JUIL. 2024.....

Fait à LUYNES, le 12 juillet 2024

Le Maire,



Bertrand RITOURET

Envoyé en préfecture le 17/07/2024

Reçu en préfecture le 17/07/2024

Publié le

ID : 037-213701394-20240712-DGS\_2024\_067-AR

